

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 10 mars 2022

LE SCRUTIN PAR ANTICIPATION POUR L'ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE FORT WHYTE COMMENCE AUJOURD'HUI

La période de scrutin par anticipation pour l'élection partielle dans la circonscription de Fort Whyte commence aujourd'hui et se poursuit jusqu'au jeudi 17 mars.

Les électeurs admissibles peuvent voter dans l'un ou l'autre des centres de scrutin par anticipation :

Lieu	Adresse
Bureau du directeur du scrutin de Fort Whyte	104, boul. Scurfield, bureau 1, Winnipeg (Manitoba)
My Church Winnipeg	955, av. Wilkes, Winnipeg (Manitoba)

Les centres de scrutin sont ouverts du lundi au samedi, de 8 h à 20 h, ainsi que le dimanche, de 12 h à 18 h.

Pour avoir le droit de voter, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription électorale de Fort Whyte.

Tous les électeurs doivent montrer une pièce d'identité pour voter, soit une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, comme un permis de conduire, ou deux autres pièces (la carte d'information de l'électeur peut être l'une de ces deux autres pièces). Vous trouverez une liste complète des pièces d'identité acceptables à la page electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité de tous les Manitobains sont une priorité absolue. C'est pourquoi nous allons prendre des précautions contre la COVID-19 et nous suivrons toutes les directives de santé publique liées à la COVID-19 dans tous les bureaux de scrutin, notamment les suivantes : (Veuillez noter que les directives de santé publique concernant l'utilisation du masque changent pendant la période du vote par anticipation.)

- Les électeurs devront porter un masque aux bureaux de scrutin.
- Tous les fonctionnaires électoraux devront également porter un masque.
- Des postes de désinfection pour les mains seront aménagés sur place.

- Des marques claires apposées sur le sol permettront de favoriser l'éloignement physique.
- Les crayons que les électeurs utiliseront pour marquer les bulletins de vote ne serviront qu'une seule fois.
- Des écrans protecteurs seront installés à chaque bureau de scrutin.
- Les scrutateurs qui visiteront les foyers de soins personnels et les établissements de soins de santé devront être pleinement vaccinés.

Bureau du directeur du scrutin de Fort Whyte

104, boulevard Scurfield, bureau 1

Winnipeg (Manitoba)

Téléphone : 204 809-1073 | Sans frais : 1 833 755-2431

ROFortWhyte@elections.mb.ca

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Demandes de renseignements des médias :

Alison Mitchell, directrice des communications et des renseignements au public

Tél. : 204 945-7379 | Sans frais : 1-866-628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca